



**ADOPTION DU BUDGET 2022  
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal de la Ville de Matane tiendra une séance extraordinaire le mardi 7 décembre 2021 à 19 h 30 à la salle civique de l'hôtel de ville afin d'adopter le budget pour l'année 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal.

Donné à Matane, ce dix-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt et un en conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

La greffière,

M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma  
avocate

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, greffier par intérim, certifie que l'avis public portant sur l'adoption du budget pour l'exercice financier 2018 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 a été affiché en l'hôtel de ville le 24 novembre 2017 et publié dans le journal *L'Avantage gaspésien*, édition du mercredi 29 novembre 2017.

Donné à Matane, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept.

Le greffier par intérim,

M<sup>e</sup> Yan Pion,  
avocat